



Probleme avec intrum justitia

Par **steph1806**, le **05/12/2009 à 20:18**

Bonjour, rnje regle une dette à intrum justitia via orange depuis 2004. Je réglais 50euros par mois sans probleme . Aujourd'hui je recois une lettre me demandant de les rappeler. Une personne travaillant chez eux me dit que mon échéancier à été annulé et que maintenant je dois leur régler 100 euros par mois sinon ils vont mettre 320 euros de frais supplémentaires. Je ne peux pas régler 100 euros par mois. Ont ils le droit de me rajouter des frais?

Par **Marion2**, le **05/12/2009 à 21:42**

Bonsoir, rnDe quand datait votre dette initiale ?

Par **steph1806**, le **06/12/2009 à 15:49**

ma dette existe depuis 2004 et ils ne m'ont jamais demander de frais

Par **lili7744**, le **08/03/2010 à 10:47**

bonjour et bien sa continu le harcèlement il on harceler mon copain au telephone pour demain quand es que je payerai il lon pas laisser placer un mot donc effectivement il a raccrocher donc il lui on dit que c ete pas la peine de m amuser a envoyer des lettres comme je fais (des recommander suivant vos conseille) et que y avai prescription et kil pouvai me poursuivre

pendant 30 ans je sais pas quoi faire si je doit voir un avocat ou si je laisse couler rnrnmerci pour vos conseille a l avance

Par **JCBEXPERT**, le **08/03/2010 à 13:10**

INTRUM JUSTICIA est un simple cabinet de recouvrement de créances.rnComme tel, il est tenu de respecter les dispositions du décret du 18 décembre 1996.rnrn Ces officines de recouvrement de créances agissent sur demande du créancier et ne doivent facturer aucun frais au débiteur. Les frais de dossier, de recouvrement et autre dommages-intérêts sont parfaitement illégaux. en conséquence, il faut refuser de les payer. (cf site de la DGCCRF)rnQuand à l'échéancier qui avait été mis en place, c'est une convention qui a été signée entre cette société et vous. Elle tient donc lieu de loi entre les parties et ne peut donc être dénoncée valablement par INTRUM JUSTICIA qu'en cas de non respect par vous de votre engagement de payer 50€ mensuellement.

Par **lili7744**, le **08/03/2010 à 14:06**

ben en gros il me reclame la somme de 484 euro mais la somme change tout le temp et il me dise que c une somme que je doit atelee2 qui date de 2007 mais d ici la de 2007 A 2010 je n avai aucune nouvel ni reçu aucune lettre de intrum justitia on ma explique que il avai deux ans pour reclamer cette somme j ai fais des lettre recommander que on ma conseiller de faire sur ce site ilme dise que ces pas la peine de leur envoyer des lettre comme je fais et dans ces lettre je demande une copie du titre executoire des preuve qui me montre que je doit bien quelque chose il mon jamais rien envoyer quand il on appeller mon copain il a pa pu en placer une des qu il a dit allo il arretai pas de parler et ne nous laissai pas parler mon copain essayai de leur dire que vu que je suis malentendante pratiquement sourde car je suis a plus de 80% de perte d audition il on dit que ces pas leur probleme qu il sens foutai aucun respect ces gens donc que pui je faire pour me debarrasser d eux